

FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,			Exerçant à,	
				Rayez la mention inutile
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	
	diplômé de médeo	cine subaquatique*	autre*:	
Certifie avoir	examiné ce jour :	NOM:		
Né(e) le :		Prénom :		
	avoir constaté, sous nt décelable à la prati		ude de ses déclaration	s, de contre-indication
□ de l'	ensemble des activite	és subaquatiques EN L	OISIR	
Ou bien seulement (cocher):		□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME		
		□ DES ACTIVITÉS EN A	APNÉE	
		□ DES ACTIVITÉS DE	NAGE AVEC ACCESSOIRES	
□ de la	ou des activité(s) su	ivante(s) EN COMPÉT	ITION (spécifier en toute lettre	e) :
	oire les particularité u sport ou qualifié :	s suivantes nécessit	ent un certificat délivre	é par un médecin
- TRI	MIX Hypoxique	- Apnée en Prof	FONDEUR > 6 mètres en co	ompétition
- Prat	tique HANDISUB	- Reprise de l'act	ivité après accident de plor	ngée
NOMBRE DE	E COCHÉE(S) (obligator	ire) :		
Remarque(s	s) et restriction(s) év	entuelle(s) (en particulie	r pour l'encadrement en plonç	gée subaquatique) :

<u>Un certificat est exigible toutes les 3 saisons</u> (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. <u>Un certificat est exigible tous les ans</u> pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat. Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : http://medical.ffessm.fr

Fait à : Signature et cachet :

date:

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43

F.F.E.S.S.M. C.M.P.N. Édition du 4 janvier 2012

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale,

puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale. Contre indications définitives Contre indications temporaires Cardiopathie congénitale Hypertension artérielle non contrôlée Insuffisance cardiaque symptomatique Coronaropathies: à évaluer(*) Cardiomyopathie obstructive Péricardite Pathologie avec risque de syncope Traitement par anti-arythmique :à évaluer(*) Cardiologie Tachycardie paroxystique Traitement par bêta-bloquants par voie générale BAV II ou complet non appareillés ou locale: à évaluer (*) Maladie de Rendu-Osler Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou Valvulopathies(*) cochléo-vestibulaire(*) Cophose unilatérale Chirurgie otologique Évidement pétromastoïdien Épisode infectieux Ossiculoplastie Polypose nasosinusienne Trachéostomie Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un Laryngocèle vertige alterno-barique Déficit audio. bilatéral à évaluer (*) Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une Oto-rhino-Otospongiose opérée laryngologie Tout vertige non étiqueté Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Fistule peri-lymphatique Perforation tympanique(et aérateurs trans-Déficit vestibulaire non compensé tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*) Insuffisance respiratoire Pathologie infectieuse Pneumopathie fibrosante Pleurésie Vascularite pulmonaire Traumatisme thoracique **Pneumologie** Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire Pathologie vasculaire de la rétine, de la Affections aigues du globe ou de ses annexes choroïde, ou de la papille, non stabilisées, iusqu'à quérison susceptibles de saigner Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Kératocône au delà du stade 2 Phacoémulsification-trabéculectomie et chirurgie Ophtalmologie Prothèses oculaires ou implants creux vitro-rétinienne : 2 mois Pour les N3, N4, et encadrants : vision Greffe de cornée : 8 mois binoculaire avec correction<5/10 ou si un Traitement par béta bloquants par voie locale : à œil<1/10,l'autre <6/10 évaluer(*) Épilepsie Traumatisme crânien grave à évaluer Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Neurologie Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale Traitement antidépresseur, anxiolytique, par Affection psychiatrique sévère **Psychiatrie** Éthylisme chronique neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë Thrombopénie périphérique, thrombopathies Phlébite non explorée congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase Hématologie sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite Hémophiles : à évaluer (*) Gynécologie Grossesse Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Tétanie / Spasmophilie Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis Métabolisme biguanides) Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives Dermatologie selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire Manchon anti-reflux Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à Gastro-Entérologie évaluer Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contreindication

La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen

Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral

La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.

Annexe 3-3: Liste des contres indications à la pratique de l'apnée et disciplines associées (pêche sousmarine et tir sur cible)

Apnée :	Contre-indications définitives V = poids constant	Contre-indications temporaires V = poids constant
	Ô = piscine	Ô = piscine
CARDIOLOGIQUES	Cardiopathie congénitale, Insuffisance Cardiaque, CMO, pathologie à risque syncopal (valvulopathies type RAO RM), Tachycardie paroxystique, BAV 2 / 3 non appareillé . Accident vasculaire cérébral, HTA non contrôlée après épreuve d'effort.	HTA infarctus récent angor péricardite stent vasculaire
ORL	V/O trachéostome évidemment petro mastoïdien Perforation tympanique résiduelle, déficit vestibulaire non compensé V/ otospongiose opérée ossiculoplastie cophose unilatérale	Syndrome vertigineux perf tympanique obstruction tubaire épisode infectieux
PNEUMOLOGIE	V/O Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse V asthme sévère (stade 3) BPCO	Pleurésie, infection, trauma thoracique
ОРНТАІМО	Kératocône>stade 2 chirurgie oculaire récente 6 mois	V/O Décollement rétinien
NEUROLOGIE	Epilepsie, syndrome déficitaire, pertes de connaissances itératives	Traumatisme crânien récent avec perte de connaissance à évaluer Hernie discale cervicale ou lombaire symptomatique
PSYCHIATRIE	Psychoses sévères IMC	V/Alcoolisation aigue V / trt antidépresseur et anxiolytique V /Tétanie normo calcique
HEMATOLOGIE	Thrombopénies Hémophilie Thrombopathie congénitales	
GYNECOLOGIE		$ m V/_{grossesse}$
METABOLISMES	Diabète de types 1 et 2 voir annexe	
DERMATOLOGIE		Pathologies infectieuses en cours
GASTRO	${ m V}_{ m manchon}$ anti reflux	
CANCEROLOGIE		A évaluer cas par cas à la fin du traitement